

Guide du propriétaire sur la

protection

contre les inondations



MONCTON

MONCTON

Programme d'encouragement à
l'installation de clapets antiretour

LA SCIENCE

Les clapets antiretour laissent les eaux usées passer de la maison vers le réseau municipal d'égouts sanitaires. Lors d'un épisode de fortes pluies, le clapet se ferme automatiquement si des eaux usées ou pluviales remontent vers la maison par le collecteur sanitaire ou pluvial secondaire. Le clapet antiretour est l'un des dispositifs les plus efficaces sur le marché pour réduire les risques de dommages que peuvent causer les refoulements d'égouts pluviaux et sanitaires. La plupart des maisons du Canada n'ont pas de tels dispositifs.

Les clapets antiretour constituent un dispositif offrant un excellent rapport coût-efficacité quand ils sont installés dans une nouvelle construction. Les règlements municipaux et les codes du bâtiment provinciaux peuvent jouer un rôle incitatif à cet égard. Les clapets antiretour pourraient également protéger les quelques huit millions d'habitations existantes reliées à un réseau d'égouts sanitaire ou unitaire, même si les coûts d'installation sont plus élevés que dans le cas des nouvelles constructions. De nombreuses municipalités aident financièrement les propriétaires pour qu'ils installent des clapets antiretour ou d'autres dispositifs de protection. Les résultats sont cependant décevants dans bien des villes. La plupart du temps, les propriétaires ne participent pas à ces programmes. Le programme d'encouragement de Moncton a réussi à convaincre près de la moitié des propriétaires admissibles d'agir, un taux de participation supérieur à celui de la plupart des municipalités. La réussite de Moncton est en partie attribuable à une campagne de communication rigoureuse.

L'ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR

Comme de nombreuses villes du pays, Moncton subit régulièrement des épisodes de pluie intense qui causent des inondations de sous-sol. Les dommages importants causés par de telles inondations en 2008 dans le quartier Pearlview Ouest ont amené la Ville à instaurer un projet pilote visant à aider financièrement les propriétaires à installer des clapets antiretour et autres dispositifs de protection dans leur maison pour réduire les risques d'inondation.

Le succès initial du projet pilote, conjugué aux dommages que la tempête subtropicale Danny a provoqués dans la ville l'année suivante, a amené Moncton à redoubler d'efforts pour faire face aux risques de sinistres que posent les inondations de sous-sol.

L'APPROCHE

Des clapets antiretour ont été offerts à 100 propriétaires du quartier Pearlview Ouest. Environ 50 % des propriétaires admissibles ont accepté de participer au programme. Il s'agit là d'une forte participation comparativement à la plupart des programmes d'autres municipalités. Aucun propriétaire s'étant prévalu du programme n'a signalé d'inondation de sous-sol depuis.

Le projet pilote comprenait d'autres mesures visant à aider les propriétaires à réduire les risques d'inondation du sous-sol, dont une campagne dynamique de sensibilisation à propos des clapets antiretour, des drains de fondation et des pompes de puisard. La Ville a également inclus des exigences visant la dénivellation du terrain autour des maisons et les couvercles de puits de fenêtre. Le projet pilote a permis à Moncton de déterminer les mesures qu'elle pouvait appliquer à la grandeur de la ville pour réduire les risques de dommages causés par les inondations de sous-sol. Plus particulièrement, la Ville a mis l'accent sur la possibilité qu'offraient les incitatifs

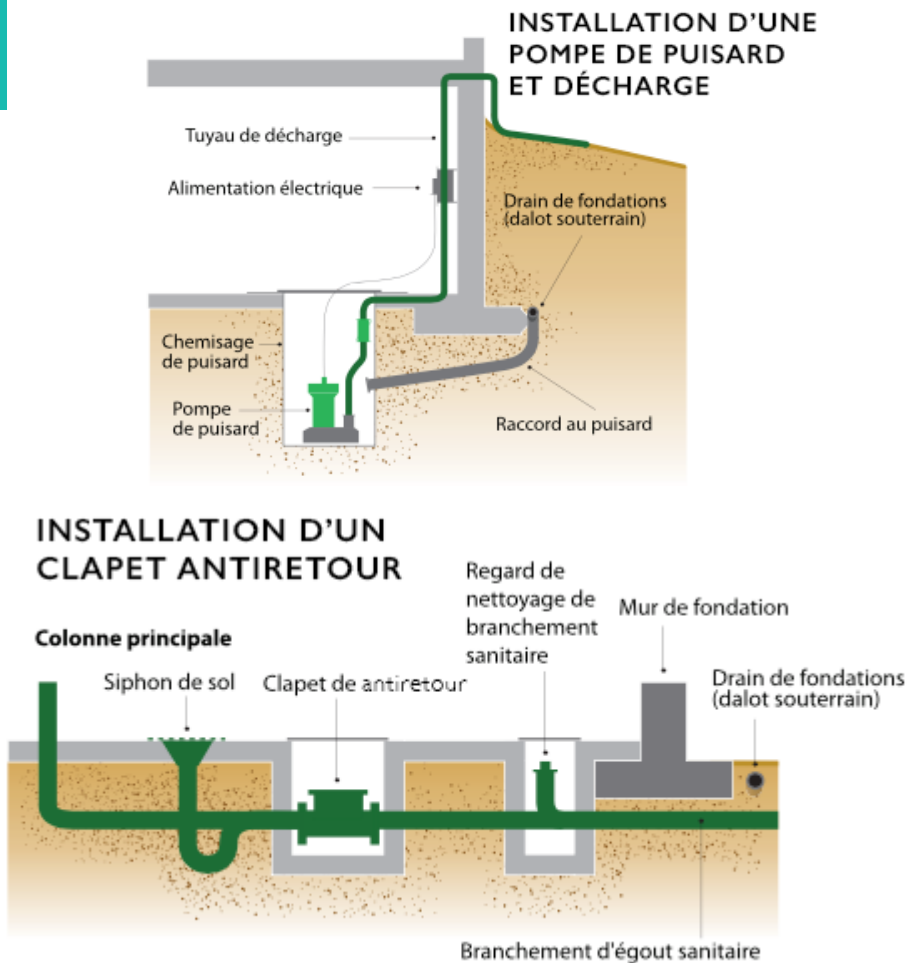


Figure 10 : Les propriétaires peuvent prendre des mesures pour réduire les risques de dommages causés par l'eau. De haut en bas : installation d'une pompe de puisard et installation d'un clapet antiretour (Source: Ville de Moncton)

financiers comme mécanisme pour faire en sorte que les citoyens adoptent des mesures pour réduire les risques d'inondation de sous-sol, comme l'installation de clapets antiretour dans les résidences privées.

LE RÉSULTAT

Compte tenu de la réussite du projet pilote à Pearlview Ouest et des dommages importants que la tempête Danny a causés aux habitations de la ville l'année suivante, Moncton a profité pour mettre de l'avant diverses initiatives visant à promouvoir et à encourager l'installation de clapets antiretour. En 2009, la Ville a adopté un règlement municipal exigeant l'installation de clapets antiretour de type normalement ouvert sur les collecteurs sanitaires secondaires des nouvelles constructions. En 2010, elle a offert une remise de 250 \$ aux propriétaires qui choisissaient d'installer un clapet antiretour sur le collecteur secondaire raccordé au réseau d'égouts sanitaires

ou unitaires. Afin d'accroître le nombre de propriétaires qui recourent au programme, cette remise a par la suite été portée à 500 \$, ce qui représente la moitié du coût estimatif d'installation d'un clapet antiretour à Moncton. Le programme a ensuite été étendu au-delà de l'installation d'un clapet antiretour de type normalement ouvert sur le collecteur sanitaire secondaire. La municipalité a en effet ajouté une remise de 150 \$ sur l'installation d'un clapet antiretour de type normalement fermé sur le collecteur au réseau d'égouts pluviaux.

Moncton a également élaboré le «Guide du propriétaire sur la protection contre les inondations» afin de sensibiliser ses citoyens aux meilleures méthodes pour réduire la fréquence et la gravité des inondations de sous-sol. Ce document explique pourquoi les maisons s'inondent et comment fonctionne le système de drainage municipal, en plus de présenter une liste de moyens que les propriétaires peuvent prendre pour réduire les risques de dommages causés par l'eau. On y trouve des renseignements sur la dénivellation du terrain, le débranchement des tuyaux de descente pluviale et l'installation de clapets antiretour et de pompes de puisard. Le grand objectif de l'administration municipale était d'habiliter les propriétaires en leur fournissant les renseignements nécessaires pour qu'ils participent à la protection de leurs biens contre les dommages causés par les pluies torrentielles.

En plus des remises offertes pour l'installation de clapets antiretour, le conseil municipal de Moncton a lancé un nouveau programme destiné aux propriétaires auxquels leur assureur avait refusé la garantie en cas de refoulements d'égouts. Les propriétaires qui n'étaient pas admissibles à la couverture d'assurance pour refoulement d'égouts pouvaient ainsi devenir admissibles à l'installation d'un clapet antiretour sans aucuns frais.

Moncton a également entrepris un certain nombre de projets de concert avec le secteur de l'assurance pour démontrer son engagement à faire face aux risques d'inondation de sous-sol. La Ville a notamment conclu un partenariat avec le programme « *Showcase Homes* » de l'IPSC et collabore avec le Bureau d'assurance du Canada au développement de son outil d'évaluation des risques municipaux (*Municipal Risk Assessment Tool – MRAT*) pour lutter contre les inondations urbaines.

UN MOT DE MONCTON

Quand on lui a demandé quel conseil elle donnerait aux autres municipalités qui souhaiteraient mettre en œuvre un programme similaire à celui de Moncton, Sherry Sparks, directrice de l'inspection des bâtiments pour la Ville, a insisté sur l'importance de l'efficacité des communications avec les citoyens. « À Moncton, nous avons inclus des renseignements sur le programme d'encouragement et de subvention avec toutes les factures d'eau et ajouté un lien vers le site Web du programme. Nous avons de plus ajouté ce lien à la signature électronique de tous les employés. La municipalité a également eu recours à divers médias, dont Twitter; à des entrevues à la radio et à la télévision ainsi qu'aux journaux bilingues locaux pour sensibiliser la population. »